

**Question de Mme Fabienne Winckel au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "la suppression de la dotation du CRIOC pour l'année 2015 – 16 décembre 2014**

**Fabienne Winckel** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le titre de la question porte sur la suppression de la dotation du CRIOC pour l'année 2015 puisque je l'avais déposée il y a déjà quelque temps. Permettez-moi aujourd'hui de l'actualiser.

Voyant qu'aucune dotation n'était prévue pour 2015 pour le CRIOC, nous vous avons interpellé en commission car nous estimions que ce serait un très mauvais signal lancé aux consommateurs et à toutes les organisations de consommateurs.

On ne peut imaginer un ministre chargé de la protection des consommateurs prendre délibérément une décision qui met à mal le fonctionnement et la capacité d'action des associations de consommateurs. Fermer les robinets financiers du CRIOC, c'est également mettre à mal l'efficacité des différents médiateurs dont le CRIOC était justement devenu le bras scientifique.

Lors de nos discussions sur votre note de politique générale et budgétaire, vous nous aviez annoncé que la dotation 2015 pour le CRIOC serait maintenue et que vous alliez rencontrer les responsables de cet organisme.

Monsieur le ministre, un mois après nos discussions, avez-vous organisé une concertation avec toutes les parties concernées? Quelles sont vos intentions concernant le CRIOC? Surtout, quel sera le montant de sa dotation afin qu'il puisse s'organiser au mieux l'année à venir? Je pense que cette donnée est importante et qu'il faut donner les bons signaux.

**Kris Peeters**, ministre: Monsieur le président, madame Winckel, je tiens à souligner qu'il n'entre nullement dans mes intentions de mettre à mal le modèle de concertation dans le cadre duquel les organisations de consommateurs peuvent et doivent jouer un rôle actif. Bien au contraire, ce modèle de concertation est fondamental dans la vie économique. Toutefois, il me semble nécessaire de redéfinir l'objectif et le cadre du soutien financier indispensable pour que ces organisations puissent continuer à jouer leur rôle. Pour ce faire, une nouvelle concertation a déjà été fixée. Elle aura lieu ce jeudi.

Je me suis déjà expliqué à plusieurs reprises concernant les notules que je tiens, d'ailleurs, à votre disposition. Il y est bien stipulé qu'une subvention éventuelle serait compensée en interne. Des contacts ont été organisés avec des organisations de consommateurs. Comme je l'ai dit, une concertation aura lieu jeudi avec pour objectif de redéfinir le contrat. Après être arrivé à un consensus – en tout cas, je l'espère –, je m'attacherai à rechercher des moyens en vue de financer ce modèle concret. Après la concertation dont question, je serai en mesure de vous donner de nouvelles informations. Mais le but poursuivi est très clair, à savoir organiser le CRIOC et, ensuite, rechercher les fonds afin de financer ce dernier pour 2015 et les années qui suivront.

**Fabienne Winckel** (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'espérais cependant que vous auriez déjà été plus loin dans les négociations pour essayer de préparer au mieux l'année 2015. Vous parlez d'une réorganisation du CRIOC. Comme vous ne me donnez pas plus d'éléments, j'imagine que vous ne voyez peut-être pas vers quoi vous allez vous diriger avant d'avoir rencontré les représentants du CRIOC. En outre, ce qui m'inquiète davantage, c'est que vous dites que vous allez chercher de l'argent pour financer 2015. J'ose espérer qu'une enveloppe budgétaire est prévue à cet effet.

À la veille d'une nouvelle année, il faudrait que cet organisme puisse savoir clairement de quoi demain sera fait. Des membres du personnel sont concernés par cette mesure et cela a aussi un impact sur toutes les actions qui peuvent être prises en matière de protection des consommateurs.

Monsieur le ministre, je vous avais déjà interpellé sur votre note de politique car je trouvais justement qu'il y avait un manque par rapport à cette protection des consommateurs. Je trouve vital de penser à la survie du CRIOC et à la manière dont celui-ci sera organisé et financé. Je me permettrai donc de revenir sur le sujet en espérant que vous aurez de bonnes nouvelles à nous donner en séance plénière.